

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**5<sup>ème</sup> REUNION DE 2011**

**Séance du 17 novembre 2011**

CG 11/5<sup>ème</sup>/VI-voeu 3

**VOEU RELATIF A LA CRÉATION D'UN SYNDICAT  
DÉPARTEMENTAL D'AIDE POUR LES EAUX POTABLES  
ET LES EAUX USÉES  
présenté par le Groupe Socialiste du Conseil Général**

--

*L'an deux mil onze, le 17 novembre, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents : MM. Astruc, Aurientis, Baylet, Bésièrs, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié ;*

*Absents excusés ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Cambon, Marty Michel et Moignard.*

**Les Conseillers Généraux soussignés,**

*« Nous savons votre attachement à la gestion cohérente et collective des services publics. Vous n'hésitez pas à rappeler, et vous l'avez encore fait dernièrement devant l'Assemblée départementale des Maires du Tarn-et-Garonne, que vous défendez l'idée d'un syndicat départemental pour la gestion de la distribution de l'eau potable et du traitement des eaux usées. Cette idée, nous sommes nombreux en Tarn-et-Garonne à la soutenir.*

*Tout en laissant le choix aux territoires et à leurs élus de décider, il est possible de faire avancer cette idée. En effet, le Conseil Général de Tarn-et-Garonne n'a pas un rôle anecdotique dans la gestion de l'eau. Par ses subventions, il participe grandement aux investissements de divers syndicats sur notre territoire. Si nous souhaitons favoriser une réelle orientation politique de notre gestion de l'eau, des critères, comme il en existe dans de nombreux domaines concernant les aides du département, pourraient être mis en place.*

*En cela, nous ne serions pas nécessairement novateurs, mais dans les choix que nous pourrions faire, certaines décisions pourraient, par leur exemplarité, montrer la voie à d'autres départements et rester en cohérence avec notre attachement au service public qui ne peut s'entendre sans égalité de service et de prix.*

*Quelques exemples de choix qui ne feraient pas l'unanimité de tous mais qui pourraient faire, j'en suis persuadé, celle de nos concitoyens.*

*En effet, la création d'un syndicat départemental de gestion des eaux potables et eaux usées pourrait être accompagnée par les critères d'aide du département suivants :*

- *en fonction de l'adhésion au syndicat départemental de gestion de l'eau ;*
- *en fonction du type de gestion (régie publique ou gestion privée) comme le fait en toute légalité le département des Landes ;*
- *en fonction de l'institution d'un tarif social et civique. La tarification actuelle ne favorise pas ceux qui économisent leur consommation de façon volontaire ou par nécessité. Un abonné peut être facturé aujourd'hui plus de 25 euros le m<sup>3</sup> si l'on consomme peu. Le département de l'Ariège va créer une tarification de ce type pour 2012.*

*La sensibilité de nos concitoyens concernant les problèmes de l'eau est réelle et ne cesse de se développer. S'il est un domaine, dans la gestion des services publics, où les collectivités locales et en premier les Conseils Généraux peuvent faire le choix d'une politique volontariste, d'une politique de changement, c'est bien celui de l'eau. Si nous ne faisons rien dans ce domaine, nous ne pourrions pas dire que nous ne pouvons pas.*

*Nous vous proposons d'instruire cette demande afin qu'elle donne lieu à un vote d'orientation pour l'établissement du budget 2012».*

## **LE CONSEIL GÉNÉRAL**

Après en avoir délibéré,

- Demande à la 8ème commission de réaliser un état des lieux et de présenter une évaluation à l'Assemblée départementale.

Adopté.

Le Président,